



## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-45-23-

#### Séance du 14 décembre 2023

Le jeudi 14 décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 8 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Emmanuel LASSON,

**Représentés :** Murielle BERNARD (par Audrey MELONI), Alain DRUELLE (par Emmanuelle LASSON),

**Absente excusée :** Cathy DELOFFRE.

**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

---

### Séjour été 2024

Madame Évelyne COYAUX rappelle que le séjour été 2023 a eu lieu à FORT MAHON et que la participation des familles était de 250 € pour les férinois et de 350 € pour les extérieurs.

Madame Évelyne COYAUX propose comme destination la station balnéaire de VIAS dans l'Hérault pendant 1 semaine, du samedi 6 juillet au samedi 13 juillet 2024, dans le camping La Carabasse 4\*.

Le séjour se déroulera dans un mobil home tout confort.

Le camping dispose d'un parc aquatique, d'un accès mer, et de nombreuses animations sont sur place.

Madame Évelyne COYAUX propose la participation suivante des familles : 380 € férinois, 600 € extérieurs.

Le paiement se fera soit en une fois, une semaine avant le départ, soit en plusieurs fois comme suit : (paiement 4 x 95€, 4 x 150€, respectant le calendrier suivant : 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet)

L'annulation sera possible sur présentation d'un certificat médical et/ou en cas de force majeure.

La période d'inscription pour les férinois sera de janvier à fin mars. L'ouverture des inscriptions pour les extérieurs débutera au 1<sup>er</sup> avril dans la limite des places disponibles.

Le nombre de places disponibles est de douze pour les enfants de 13 à 17 ans.

Les enfants seront encadrés par une équipe de trois animateurs.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE

- de fixer la participation des familles suivante : 380 € férinois, 600 € extérieurs
- de donner la possibilité de payer en plusieurs fois (4 x 95€ férinois, 4 x 150€ extérieurs)
- d'ouvrir les inscriptions pour les extérieurs à partir du 1<sup>er</sup> avril dans la limite des places disponibles.

Ainsi délibéré,

Le Maire



Michel PÉDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)